

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu, le :

Mercredi 26 mars 2025 à 18 h 00
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-verbal de séance du 06 mars 2025

FINANCES

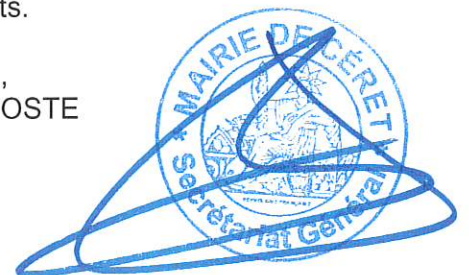
1. Indemnités des élus – Etat des indemnités 2024
2. CFU – Budget principal et budgets annexes
3. Affectation des résultats 2024 – Budget principal et budgets annexes
4. Bilan annuel des acquisitions, cessions et échanges immobiliers
5. Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2025
6. Budget primitif 2025 – Examen et vote du budget principal et des budgets annexes
7. Examen et fixation des participations 2025
8. Budget primitif 2025 - Subventions aux associations
9. Provision pour contentieux Budget principal M57 2025
10. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale
11. Convention d'objectifs avec le Céret Sportif saison 2025/2026
12. Convention avec la commune de Reynes pour la station d'épuration de Céret
13. Convention de mise à disposition – Salle Saint Pierre
14. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Contrôle coordonné : le soutien public à la corrida – Commune de Céret et Association « Comité de Féria de Céret » au cours des exercices 2019 et suivants
15. Consultation pour l'attribution d'une concession portant sur la mise à disposition, l'installation, l'exploitation commerciale, la maintenance, l'entretien et l'assurance de mobiliers urbains sur le domaine public communal
16. Convention d'utilisation d'un stand de tir avec la Société Vallespirienne de Tir dans le cadre des entraînements exclusifs du service de police municipale

URBANISME

17. Artificialisation des sols

Veuillez agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Michel COSTE



Destinataires :

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal

En application de l'Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convocation sera mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la Mairie ou publiée.